

Association Communale de Chasse Agréée
de.....



L'Association Communale de Chasse Agréée c'est aussi...

La gestion et le maintien de la biodiversité

Par la plantation de haie favorisant le développement de la petite faune sauvage, ou le repeuplement d'espèces (perdrix). Les chasseurs réalisent des comptages annuels pour estimer les populations animales présentes.



Un garant de la santé publique

Lors de leurs prélèvements, les chasseurs apprécient l'état de santé de la faune sauvage et préviennent de l'apparition des maladies transmissibles aux animaux d'élevages, mais aussi aux êtres humains.

L'entretien des paysages

Tous les ans, les chasseurs entretiennent les sentiers (débroussaillage, élagage,) et l'environnement par des opérations de nettoyage de la nature.

La protection des cultures

Mise en place de clôtures électriques autour des parcelles à risques, battues hors période de chasse sans prélèvement, agrainage raisonné, sont autant d'actions qui permettent de tenir les animaux éloignés des cultures.

